PL Balanced Core Fund

Rapport trimestriel

31/03/2026 - 30/06/2026

Caractéristiques du fonds

Classe de risque (1)	1	2	3	4	5	6	7
	faible risque (rendement potentiellement plus faible)				risque plus élevé (potentiel de rendement supérieur)		

Nom du fonds		PL Balanced Core Fund
Emetteur		Patronale Life NV, Boulevard Bischoffsheim 33, B-1000 Bruxelles
Gestionnaire (2)		Patronale Life NV, Boulevard Bischoffsheim 33, B-1000 Bruxelles
Depotbank		Quintet Private Bank, 43 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
Tpe de fonds		Fonds mixte
Date de lancemant		01/12/2025
Date d'échéance		Onbepaald
Devise		EUR
Valorisation VNI	(Première VNI: 1000 EUR)	Hebdomadaire

Politique d'investissement

Le Fonds a pour objectif de générer un rendement qui se rapproche le plus possible de celui du Fonds sous-jacent, déduction faite de tous les frais applicables (voir « Quels sont les coûts ? » dans le présent document d'informations clés spécifique et « Frais et charges » dans le règlement de gestion individuel ; disponible sur www.patronale-life.be). Le Fonds sous-jacent Shelter UCITS - Balanced Core Fund IA EUR Acc (LU3167356735) a pour objectif de réaliser une croissance du capital à long terme en combinant le potentiel de rendement des actions avec les revenus et les caractéristiques de diversification des instruments à revenu fixe.

Stratégie d'investissement

La gestion du Fonds repose sur un cadre d'allocation active, combinant des visions stratégiques et tactiques fondées sur des analyses macroéconomiques des classes d'actifs, des régions et des secteurs. Le portefeuille associe des gestionnaires soigneusement sélectionnés aux styles complémentaires afin de garantir une exposition mondiale diversifiée. La répartition entre les différentes classes d'actifs est flexible et peut être adaptée au fil du temps en fonction de l'évolution des conditions de marché ou des opportunités d'investissement. Le Fonds peut également, dans une mesure limitée, investir dans d'autres stratégies, telles que les investissements alternatifs. Le Fonds peut aussi investir dans des fonds monétaires et dans des valeurs mobilières.

Risques liés à la politique d'investissement

(i) Risque de contrepartie : l'insolvabilité d'établissements agissant en tant que contrepartie sur des produits dérivés ou d'autres instruments peut exposer le Fonds à une perte financière. (ii) Risque de change : le Fonds investit dans d'autres devises. Les variations des taux de change influenceront dès lors la valeur de l'investissement.

Résultats d'investissement

Valeur Nette d'Investissement (3)			**361.843,74**
Cours au:	**30/06/2026**	**EUR**	**1.035,28**
Rendement YTD			**+3,53%**

Rendements historiques*

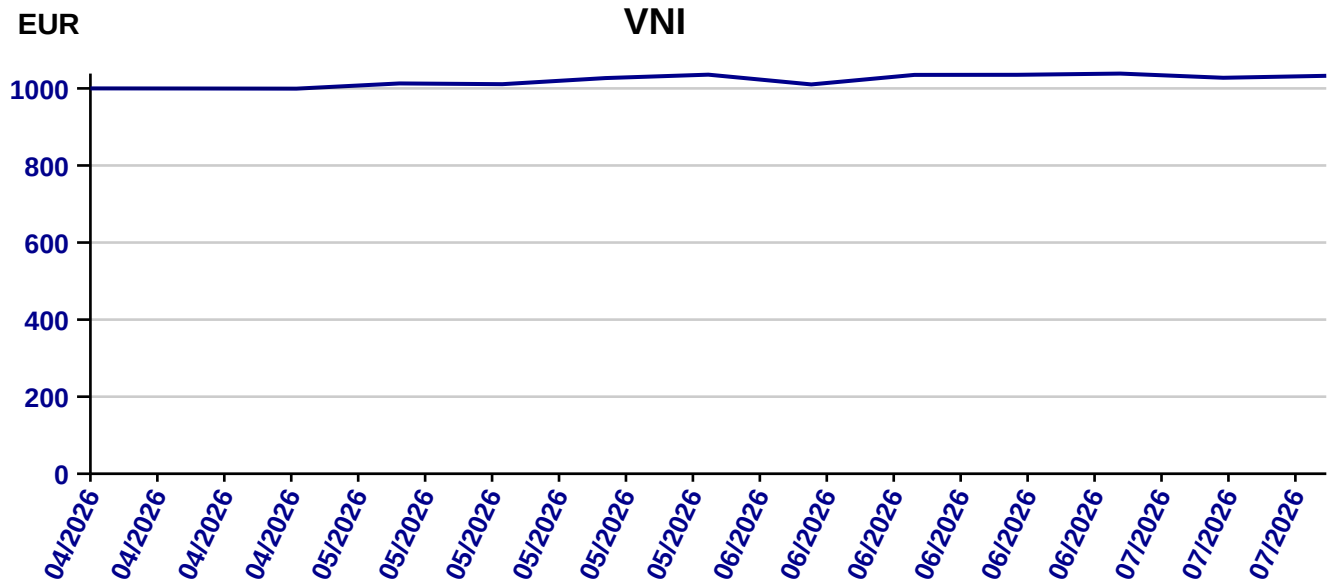
Année	Fonds	Année	Fonds

**Les rendements historiques donnent une indication, mais ne constituent en aucun cas une garantie, quant aux performances future*

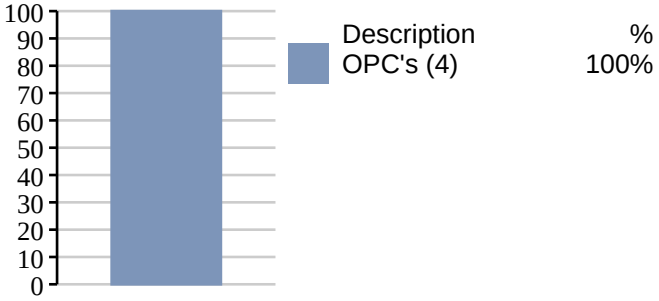
Volume du fonds

Date	En EUR (3)	En unités	Evolution EUR	Evolution eunités
30/06/2026	361.843,74	349,51	+ 361.843,74	+ 0,00%
31/12/2025	0,00	0,00	+ 0,00	+ nan%
31/12/2024	0,00	0,00		

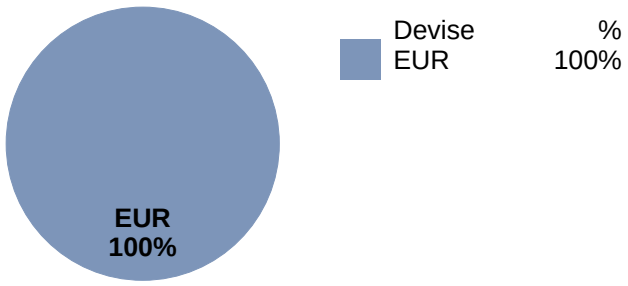
Evolution du fonds (valeur par unité)



Répartition par catégorie



Répartition par devises



Participations principales

#	Désignation	Poids	EUR
1	SHELTER UC BAL CORE IA	100,00%	346.981,80
	Totaal	**100%**	**346.981,80**

Dispositions finales

Ce fonds est un fonds interne collectif lié à une assurance de type Branche 23, émise par Patronale Life SA. Le Preneur d'assurance assume les risques financiers liés à ce fonds. Le règlement de gestion et la fiche d'information financière sont disponibles sur le site web: www.patronale-life.be.

Au cas où le portefeuille contient des effets ayant un droit de vote, l'usage de ce droit est laissé au gestionnaire de patrimoine désigné. Si Patronale Life userait elle-même de son droit de vote, elle le fera toutefois en protégeant les intérêts du fonds et des preneurs d'assurance.

Des informations supplémentaires (e.a. la fiche d'information financière, le règlement de gestion, les rapports annuels, les prospectus) sont disponibles sur le site web: www.patronale-life.be. ou peuvent être obtenues sur simple demande auprès de la société.

Cette fiche a pour unique objet de vous informer et ne consiste pas en un conseil d'investissement. Les informations reprises dans cette fiche proviennent de différentes sources. Patronale Life veille à choisir des sources fiables. Néanmoins, il se peut que des erreurs ou des omissions se produisent. Il est interdit de reproduire ou de distribuer cette fiche sans autorisation préalable et écrite de Patronale Life.

(1) La catégorie de risque est évaluée sur une échelle de 1 (faible risque) à 7 (risque élevé). Ce risque pourrait être modifié au fil du temps en raison des fluctuations du marché. Dans ce cas, le gestionnaire du fonds ferait les ajustements nécessaires de manière proactive afin d'atténuer ces riques en fonction de la classe de risque et de la politique d'investissement déterminée pour ce fonds, à laquelle il doit se tenir. Le niveau de risque représente le plafond entre la volatilité historique du fonds, la volatilité équivalente à celle qui résulte de la limite de risque adoptée par le fonds et / ou la volatilité d'une allocation d'actifs équivalents à ceux du fonds à la date de calcul . La volatilité est une mesure de l'ampleur de la fluctuation de la valeur du fonds , à la fois vers le haut et vers le bas . Les données historiques peuvent ne pas être une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie indiquée peut varier au fil du temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas qu'il existe un « sans risque» . Il n'y a aucune garantie de capital ou de protection du capital.

(2) Le gestionnaire du fonds est chargé par Patronale Life de la gestion financière du fonds sur base de la classe de risque associée à ce fonds et les règles d'investissement imposées par Patronale Life. La gestion est entièrement discrétionnaire et sous la responsabilité du gestionnaire d'actif nommé. Patronale Life n'est en aucune façon directement impliquée dans l'exécution de cette tâche. Dans le cas où aucun gestionnaire n'a été nommé, Patronale Life suivra les produits existants mais ne mènera pas de gestion active des fonds collectifs.

(3) La valeur nette d'inventaire peut dévier significativement de la valeur du portefeuille en raison d'éventuels frais et rémunérations provisionnés et des versements ou retraits futurs suite à des entrées ou sorties de fonds.

(4) Un organisme de placement collectif (OPC) a pour objectif de lever des capitaux auprès d'investisseurs afin de les investir collectivement dans différents types d'actifs (actions, obligations, biens immobiliers, créances, ...). Un OPC peut demander son inscription sur une liste tenue par le SPF Finances parmi l'une des catégories énumérées ci-dessous. L'Administration générale de la Trésorerie vérifie si l'organisme demandeur satisfait aux exigences légales et réglementaires.